

autres pays, sans avoir vraiment de politique canadienne.

Donc, monsieur le président, en conclusion, et pour ne pas prendre davantage le temps de la Chambre, nous souhaiterions que le ministre fasse des pieds et des mains pour travailler à faire régner davantage la paix et non la terreur. Il devra aussi travailler à la réduction des Forces canadiennes, à la réduction du budget de la défense nationale, afin de s'attaquer au véritable problème, c'est-à-dire à la pauvreté dans le monde et plus particulièrement au Canada. Il s'agit d'un problème de prix, de compréhension et d'étroite collaboration, et non pas d'un problème de menace et d'escalade des forces et des armes.

Monsieur l'Orateur, nous souhaitons que l'honorable ministre étudie sérieusement la question et joue de toutes les influences possibles pour inciter les autres pays à réduire leurs forces militaires et à repenser leur politique, afin que nous puissions vivre vraiment dans un monde de paix, que cette paix ne soit pas payée à coups de milliards, comme c'est le cas actuellement, mais qu'on l'obtienne plutôt grâce à une saine collaboration et à une saine compréhension entre les humains. Le Canada est capable d'atteindre ce but en tant qu'il s'en donne la peine, chose qu'il n'a jamais faite dans le passé.

[Traduction.]

**M. l'Orateur:** Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris les premières remarques du ministre. Veut-il que sa déclaration soit annexée en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui? Est-ce entendu?

**Des voix:** D'accord.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### LE SOMMAIRE DES TRAVAUX À ACCOMPLIR AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, la Chambre trouverait peut-être utile que je passe brièvement en revue les travaux qui restent à faire avant le congé d'été.

Il y a certains articles inscrits au *Feuilleton* dont la Chambre devrait pouvoir disposer en peu de temps, soit qu'ils ne prêtent pas tellement à la controverse, ou que l'étude en soit déjà assez avancée. Ce groupe comprend les articles suivants:

Le n° 62, modifications à la loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes;

Le n° 63, bill visant à créer la Société pour l'expansion des exportations;

[M. Fortin.]

Le n° 64, bill concernant la Télésat Canada;

Le n° 65, bill modifiant la loi sur la marine marchande du Canada;

Le n° 66, bill sur la production et la conservation du pétrole et du gaz;

Le n° 77, bill modifiant la loi sur les brevets;

Le n° 78, bill modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche; et

Le n° 79, bill modifiant le Code criminel au sujet des paris mutuels urbains.

En outre, il y a d'autres articles auxquels la Chambre a déjà consacré beaucoup de temps, ou que nous estimons urgents. Cette liste comprend les articles suivants:

Le n° 4 concernant le bill des langues officielles;

Le n° 73 concernant le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu; et

Les nos 75 et 82 concernant les deux bills modifiant la loi nationale sur l'habitation, dont la Chambre est présentement saisie.

• (2.40 p.m.)

Si le ministre des Finances annonce des modifications fiscales demain, il faudra en traiter pendant la session actuelle.

En outre, le ministre de l'Expansion régionale et économique a présenté son bill relatif aux subventions d'encouragement au développement régional. Il veut, c'est compréhensible, qu'on l'examine au plus tôt.

Il est probable que le comité permanent de la procédure et de l'organisation présentera un rapport, conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 20 décembre dernier, relatif au temps réservé aux travaux législatifs.

Il faut donc établir le nombre de jours dont nous disposons pour abattre cette bonne pile de travail. Les députés savent que le vendredi 27 juin est considéré comme la meilleure date prévue pour l'ajournement. Indépendamment du fait que cette date accomme les députés—intérêt que nous partageons tous—il y a des raisons d'ordre pratique, relatives à la préparation du travail législatif destiné à la prochaine session, pour lesquelles il serait infiniment souhaitable que la Chambre ne continue pas à siéger en juillet et ne se réunisse pas trop tôt à la fin de l'été, si c'est possible.

Les députés comprendront que le cabinet veuille être relativement libre en juillet pour travailler assidûment aux questions de politique relatives aux bills qui seront présentés à la session prochaine. Nous aimerions en outre être libres pendant la majeure partie du mois de septembre pour examiner minutieusement les projets de loi. Cela ne veut pas dire que certains comités permanents ne devraient pas